Beuzec-Cap-Sizun, le 29 août 2023

Cher(e)s ami(e)s,

Après une saison bien chargée, les vacances d'été se terminent et nous organisons la reprise de nos activités. En relation avec la fédération Sonerien 29 et la municipalité, nous travaillons en ce moment sur la planification de cette nouvelle année scolaire.

Afin d'organiser l'ensemble des cours et des activités, nous prévoyons une après-midi consacrée aux inscriptions et réinscriptions le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023
À la salle Jean Dorval (foyer communal)
À Beuzec-Cap-Sizun de 14h00 à 17h00

Nous vous proposons, comme les années passées, une inscription en ligne afin de gagner du temps. NOUVEAU : le groupe vient d'acquérir un logiciel de gestion (macotisation.fr) qui permet de s' inscrire et régler le tout directement en ligne sans se déplacer. La session est sécurisée et permet également un paiement en plusieurs fois. Suivre ce lien :

http://boutique.macotisation.fr/collect/GROUPE-DES-BRUYERES/Inscription-ecole-de-musique-de-Beuzec-Cap-Sizun/Oj0VZEbG

Ou connectez-vous sur le blog pour connaître la démarche à suivre.

Pour les retardataires, il sera également possible de s'inscrire le jour du premier cours, **le samedi 16 septembre de 10h00 à 12h00 à la salle à Beuzec-Cap-Sizun.** Merci de privilégier le 09 septembre afin de permettre la composition des cours. A défaut, contacter nous via la messagerie**.**

Comme l'année passée, les cours auront lieu le samedi matin à Beuzec-Cap-Sizun. Ils seront assurés par les permanents de la fédération Sonerien 29 et des bénévoles du bagad. Selon les effectifs et notamment pour les élèves intégrant le bagadig, des cours seront organisés le vendredi soir.

Nouveau (changement) :

Depuis 2 ans, l'école de musique propose un cours **d'initiation musicale destiné aux enfants de 7 à 10 ans**. Ces cours permettent aux élèves de découvrir les musiques traditionnelles de Bretagne et d'ailleurs, les **instruments traditionnels du bagad,** et sont sensibilisés à la rythmique. Sous la forme de jeux et d'ateliers participatifs, les cours accueilleront 10 élèves maximum toutes les semaines en période scolaire. Le cours d'initiation sera assuré par un nouveau professeur et sera organisé sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves. N'hésitez pas à faire la promotion de ce dispositif !

Communication :

Pour votre communication avec le Groupe, toute l'information est disponible pour vos enfants et pour vous en temps réel sur notre blog (celui-ci évoluera dans le courant de l'année) :
http://beuzeg-bagadig-ecole.eklablog.com

Adresse Email : ecole.musique.beuzeg@gmail.com

Le bagadig possède également une page facebook (*lien sur le blog*)

Site internet du groupe : https://bagad-cercle-beuzeg.bzh

Nous lançons également une grande campagne de communication autour de l'école de musique afin de recruter de nouveaux élèves : flyers, affiches, banderoles en bordure de route, démarches dans les écoles et les collectivités, réseaux sociaux, presse, etc.
Si vous en avez la possibilité, nous vous remercions de relayer cette campagne et d'en faire la promotion autour de vous.

Inscriptions / tarifs :

Lors de votre inscription, il vous sera demandé de nous communiquer un certain nombre d'éléments (coordonnées, adresse Email…), les règlements liés à votre adhésion, une participation forfaitaire à l'enseignement des cours et un chèque de caution pour les élèves bénéficiant de prêt d'instrument.

Suite à une augmentation conséquente des prix facturés par la fédération cette année (répercussion de l'augmentation des charges sociales des professeurs permanents), le conseil d'administration réuni le 12 août dernier a pris la décision d'augmenter les tarifs pour la saison 2023-24. Cependant, afin de permettre l'accès pour tous et préserver les activités culturelles, le choix a été porté d'augmenter la cotisation pour l'ensemble des adhérents et de n'augmenter que de 5 € la participation aux cours. Soit une augmentation de 10 € annuelle, équivalente à 7,45 %.

Malgré cette augmentation, les tarifs proposés par l'école de musique restent très abordables comparés aux autres propositions équivalentes du territoire. Afin se simplifier également la gestion de la tarification, le conseil d'administration a décidé d'annualiser les frais de cours et de ne plus parler en trimestres. L'année comportera 30 cours dispensés par un professionnel de la fédération complétés par des cours / répétitions organisés par les bénévoles du bagad. **A ce titre, à compter du 3ème cours, l'année entière sera due, il ne sera plus possible de se faire rembourser les trimestres non suivis.**

Voici la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2023 / 2024 :

- Cotisation annuelle à l'association : 35,00 € ;
- Participation aux frais de cours de l'école de musique : 110,00 € (forfait annuel) ;
- Possibilité de payer en carte bleu (en ligne sous macotisation.fr), par chèque ou en espèce ;
- Possibilité de régler en plusieurs fois : sur le site en ligne à échéances fixes par prélèvement CB (en 1, 2 ,3 ou 4 mensualités) ou en établissant plusieurs chèques ;

Pour la première année de bombarde, l'achat de la flûte irlandaise est à régler en plus (5 €).

NOUVEAU :
Suite à la difficulté de récupérer les instruments de prêt auprès des anciens élèves, à compter de la rentrée 2023-24, il sera demandé un chèque de caution de 150 € pour les prêts d'instruments (cornemuse, bombarde) renouvelable chaque année. Je vous remercie de votre compréhension.

Renseignements :

Lors de la journée d'inscription, vous pourrez rencontrer les responsables du groupe et les bénévoles afin de prendre connaissance plus en détail de l'organisation mise en place pour cette nouvelle année musicale qui s'annonce.

Si besoin, n'hésitez pas à contacter Margot Caze, responsable de l'école de musique, pour de plus amples renseignements.

A très vite,

Bien amicalement,

Eric GLOAGUEN
Président du Groupe des Bruyères.